

# LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit  
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



## Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle  
68100 MULHOUSE  
☎ : 03 89 44 66 93  
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

## Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère  
68000 COLMAR

## Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur  
90300 CRAVANCHE

## Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

## Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

## Abbé François Knittel

☎ : 03 89 44 66 93

## Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers fidèles,

**N** attendons pas le mercredi des Cendres pour nous préparer au Temps du Carême : ce n'est pas pour rien que l'Église nous y invite par la prière et l'élévation de nos cœurs dans le Temps de la Septuagésime.

Le Mercredi des Cendres, il n'y aura pas de messe le matin, puisque nous donnons la possibilité aux fidèles de nos trois chapelles d'assister à la messe le soir où, d'abord il vont recevoir les cendres : « Souviens toi, homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière ». Ceux qui ne pourront pas assister ce jour là recevront ce sacramental après la messe du 1<sup>er</sup> dimanche de Carême.

Si nous savons profiter de ce rappel de notre condition mortelle, nous aurons à cœur :

- d'élever nos esprit par la prière : en lisant notre missel chaque jour (épître et évangile), ou en nous aidant, par exemple, des livrets Le Carême au jour le jour composés par M. l'abbé Troadec, et vendus sur nos tables de presse ;

- d'élever nos corps par le jeûne et la pénitence : de sorte que le détachement des choses sensibles les mette au service de nos âmes pour favoriser leur attention aux choses célestes : relisez la Préface du Carême, et pensez déjà à la passion de notre Sauveur : comment ne pas, au moins pendant cette quarantaine, nous associer ainsi au sacrifice que nous perpétons sur nos autels ?

*« Souviens-toi, homme, que tu es poussière,  
et que tu retourneras en poussière »*

- d'élever nos actions et nos biens par de bonnes œuvres, en particulier par l'aumône, qui attire les faveurs du ciel. Le Prieuré vous sollicitera de nouveau pour l'Offrande de Carême que nous confions à votre charité.

Pour terminer, je ne peux omettre de vous inviter à prier Saint Joseph, et pas seulement à Colmar, puisque nous entrons dans le mois qui lui est consacré. Qu'il protège notre pureté, notre travail, nos familles, et notre persévérance dans le combat contre les ennemis de l'Église.

## SOMMAIRE

Le Mot du Prieur	p. 1-2
Le signe de la Croix	p. 3, 6-7
Calendrier	p. 4-5
Annonces	p. 8



## LES DROITS DE L'HOMME (suite)

Nous abordons cette fois-ci l'article 4 . Il est très important, car il prétend définir ainsi la liberté : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.* »

Dans cet article le mot liberté est entendu dans un sens qui n'est pas spécifique à l'être humain et qui ne lui confère pas sa dignité. Le mot liberté est entendu comme une licence, une exemption de toute contrainte. Il s'ensuit que la loi est considérée comme une limitation de la liberté. La loi sert à équilibrer les libertés des uns et des autres, de sorte que dans une telle société, nul n'est totalement libre, ni totalement contraint. En pratique, cela explique que les sociétés qui se prévalent de ces deux sens des mots « liberté » et « loi » se situent dans un équilibre précaire entre l'anarchie et le despotisme. Nous avons affaire aux doctrines du libéralisme condamnée par l'Église.

Dans sa lettre encyclique *Libertas præstantissimum*, le Pape Léon XIII a expliqué la vraie notion de liberté, spécifique à l'homme, et montré ses vrais rapports avec la loi, l'autorité, la légitimité. Dès l'introduction de sa lettre, il concède que la liberté est le bien et l'apanage exclusif des êtres raisonnables, donc de l'homme, et qu'elle lui confère une dignité selon laquelle il est maître de ses actes. Mais il en tire tout de suite que la liberté peut être bonne ou mauvaise selon l'usage que l'homme en fait. Elle n'est pas un bien absolu.

L'homme est en effet responsable de ses actes, car, tandis que les animaux n'obéissent qu'aux sens et à leurs instincts, l'homme a dans ses actes la raison pour guide, qui, jugeant que les choses qui l'entourent ne sont pas absolument bonnes, laisse à la volonté l'option de choisir. On définit ainsi la liberté comme « la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé. » Comme choisir suppose au préalable de juger des biens et de la préférence à accorder à l'un plus qu'à l'autre, on voit que la liberté dépend de la raison . Mais de même que la raison humaine peut défaillir et se tromper, de même

la volonté peut se porter vers un bien apparent et trompeur, qui s'écarte de la droite raison. Cette faculté de faire le mal est bien l'indice du libre arbitre, mais il en est une faiblesse et une corruption. La faculté de pécher est bien une servitude, et non une vraie liberté.

Puisque la liberté dépend de la raison, il s'ensuit que la loi n'est pas une restriction de la liberté, mais au contraire « l'ordination de la raison vers le bien commun, promulgué par l'autorité ». De même, l'autorité n'est pas un obstacle mais une aide à la liberté.

Plus loin, Léon XIII démontre facilement la fausseté des libertés modernes : liberté des cultes, liberté de parole et de presse, liberté d'enseignement, liberté de conscience, en même temps que l'équivoque qui consiste à utiliser ces termes qui peuvent avoir un sens vrai et chrétien.

C'est à partir de ces principes que les notions de dignité humaine, de liberté, d'autorité et de loi deviennent harmonieuses et non pas des entités opposées qui doivent sans cesse se combattre pour s'équilibrer.

Il n'est pas étonnant que nos sociétés libérales échouent à établir en elles la concorde, et que l'ordre politique semble plutôt devenir un compromis unissant une bande de malfaiteurs, plutôt qu'une amitié qui unit tous les hommes honnêtes dans la concorde, et qui produit l'ordre et la paix.

## CONFIRMATIONS

### Cérémonies

Le samedi 10 mai à L'Oratoire saint-Joseph de Colmar

Le dimanche 11 mai à la chapelle du Sacré-Cœur à Nancy

### Inscriptions

Durant le mois de mars :

1. remplir le formulaire d'inscription,
2. joindre une photocopie du certificat de baptême (ou du livret de famille catholique),
3. donner le tout en main propre à un prêtre.

### Récollecion et confessions

Le samedi 26 avril à Colmar (après-midi)

# Les signe de la Croix

Abbé Hervé Gresland



Pour des motifs dont la sagesse infinie nous dépasse, Notre-Seigneur Jésus-Christ a choisi librement pour nous racheter la mort sur la croix, de préférence à toute autre. Il a voulu honorer lui-même divinement la croix, et nous la rendre, à nous, aimable et vénérable.

La croix est le monument de la charité du Sauveur, l'instrument de sa victoire et de sa gloire, l'instrument aussi de notre salut. Elle nous dit en raccourci tout ce que notre Sauveur a fait pour nous, tout ce que nous lui devons. Elle est « l'abrégé de l'Évangile, tout l'Évangile dans un seul signal et dans un seul caractère », dit Bossuet<sup>1</sup>.

C'est pourquoi la croix tient une place centrale dans la religion chrétienne. Tout naturellement, ce symbole sacré est la marque portée par le chrétien depuis son baptême. Au début de la cérémonie du baptême, le prêtre trace des signes de croix sur le front et sur le cœur du futur baptisé, pour lui remettre l'insigne du chrétien, en prononçant ces paroles : « Recevez le signe de la croix sur votre front et dans votre cœur », afin que la vertu de la croix opère dans vos pensées et dans votre cœur.

Les raisons ne manquent pas qui ont fait choisir ce signe de la croix comme marque du chrétien :

- La croix est l'instrument par lequel nous avons été rachetés, et le signe de la croix fait souvenir au chrétien qu'il lui doit son salut.

- Le signe de la croix rappelle au chrétien qu'il est le disciple d'un Dieu crucifié, qui nous demande de porter notre croix à sa suite si nous voulons être ses disciples.

- L'image de la croix est chère à notre divin Maître comme étant le mémorial de la mort qu'il a choisie pour nous. Le signe de croix est donc un excellent moyen d'honorer Jésus-Christ.

Quand on accompagne le geste des paroles « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il », on rappelle les principaux mystères de notre foi : le mystère de la Sainte Trinité est rappelé par le nom des personnes divines qu'on prononce, et les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption le sont par le signe de la croix lui-même. Ainsi le signe de la

croix est à la fois une prière et une profession de foi. Il est pour le chrétien la profession de foi la plus courte et la plus significative qu'il puisse faire.

## Dans l'antiquité chrétienne

Ces raisons expliquent l'usage si antique du signe de la croix, qui est devenu dès les débuts du christianisme une des principales caractéristiques par lesquelles le chrétien se fait reconnaître comme tel.

Ce signe, les premiers chrétiens le traçaient sur eux-mêmes parce qu'il est à nos yeux l'image du Sauveur crucifié, et pour manifester leur culte de la croix. Ils le faisaient probablement avec le pouce sur le front seulement. L'usage actuel du grand signe de croix fait avec toute la main d'une épaule à l'autre est plus tardif ; c'est au VIII<sup>e</sup> siècle qu'on l'a adopté officiellement (ce qui ne veut pas dire qu'il n'existait pas avant).



Les Pères de l'Église attestent que l'emploi de ce signe est une des traditions non écrites qui nous viennent certainement des Apôtres. Au commencement du III<sup>e</sup> siècle Tertullien écrit que les chrétiens faisaient très souvent le signe de la croix : « A toutes nos actions, lorsque nous nous mettons en voyage, lorsque nous entrons ou sortons, lorsque nous prenons nos habits, que nous allons au bain, à table, au lit, nous formons la croix sur notre front. Ces sortes de pratiques ne sont point commandées par une loi formelle de l'Écriture ; mais la tradition les enseigne, la coutume les confirme, et la foi les observe<sup>2</sup> ».

« Les plus anciens actes des martyrs témoignent que, devant les tribunaux, l'on accusait et l'on condamnait les chrétiens à cause de l'usage qu'ils avaient fait du signe de la croix<sup>3</sup> ».

Nous savons par saint Cyrille d'Alexandrie que l'empereur Julien l'Apostat (361-363) se moquait des chrétiens qui méprisaient et délaissaient les dieux des païens pour en venir à s'incliner devant la croix. « Vous adorez, leur reprochait-il, le vil bois d'une croix, vous formez ce signe sur vos fronts, vous le gravez sur la porte de vos maisons<sup>3</sup>... »

Pour saint Basile (329-379), la richesse du signe

<sup>1</sup> Lettre à un religieux sur l'adoration de la croix.

<sup>2</sup> De corona militis, c. III-IV.

# Mars 2025

**PRIEURE MARIE-REINE**  
195, rue de Bâle  
F-68100 MULHOUSE  
Tél : 03 89 44 66 93  
Courriel : 68p.mulhouse@fsspx.fr

**CHAPELLE N-D DE LA  
SAINTE-ESPERANCE**  
37, Rue Pasteur  
F-90300 CRAVANCHE

**ORATOIRE SAINT-JOSEPH**  
22, rue Ampère  
F-68000 COLMAR

**M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46**

**M. l'abbé François Knittel, 03 89 44 66 93**

## Récitation des litanies de saint Joseph à la fin du chapelet

<b>Sa 1<sup>er</sup></b>	De la Ste Vierge au samedi (III <sup>e</sup> cl.) <b>1<sup>er</sup> samedi du mois</b>	17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé	17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé
<b>Di 2</b>	Dimanche de la Quinquagésime (II <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 3</b>	Férie (IV <sup>e</sup> cl.)	<b>Adoration des Quarante Heures</b> <b>10h45 Exposition du TSS</b> <b>17h45 Chapelet et reposition du TSS</b> 18h30 Messe lue	<b>Réunion de la Croisade eucharistique à l'issue de la Messe</b>
<b>Ma 4</b>	Saint Casimir, Confesseur (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Me 5</b>	Mercredi des Cendres (I <sup>e</sup> cl.) <b>Jeûne et abstinence obligatoires</b>	18h00 Chapelet 18h30 Bénédiction et imposition des Cendres Messe chantée	18h00 Chapelet 18h30 Bénédiction et imposition des Cendres Messe chantée
<b>Je 6</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire des Stes Félicité et Perpétue, Martyres	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Ve 7</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de St Thomas d'Aquin, Confesseur et Docteur <b>1<sup>er</sup> vendredi du mois</b>	17h20 Heure sainte 18h30 Messe lue	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue 19h15 Heure sainte
<b>Sa 8</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de St Jean de Dieu, Confesseur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Di 9</b>	1 <sup>er</sup> dimanche de Carême (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe <b>Quête pour la façade</b>
<b>Lu 10</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire des 40 Sts Martyrs de Sébaste		<b>Quête pour les fleurs</b>
<b>Ma 11</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
<b>Me 12</b>	Quatre-Temps de Carême (II <sup>e</sup> cl.) Mémoire de St Grégoire le Grand, Pape et Docteur	7h15 Messe lue	8h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 13</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Ve 14</b>	Quatre-Temps de Carême (II <sup>e</sup> cl.)	17h55 Chemin de Croix 18h30 Messe lue	

<b>Sa 15</b>	Quatre-Temps de Carême (II <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Di 16</b>	2 <sup>e</sup> dimanche de Carême (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Lu 17</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de St Patrick, Evêque et Confesseur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ma 18</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de St Cyrille de Jérusalem, Evêque et Docteur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Me 19</b>	Saint Joseph, Epoux de la Très Sainte Vierge, Patron de l'Eglise universelle (I <sup>e</sup> cl.) Mémoire de la férie	<b>18h00 Chapelet</b> <b>18h30 Messe chantée</b>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 <b>Messe chantée</b>
<b>Je 20</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 21</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de St Benoît, Abbé	17h55 Chemin de Croix 18h30 Messe lue		
<b>Sa 22</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Di 23</b>	3 <sup>e</sup> dimanche de Carême (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)</b>				
<b>Lu 24</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de St Gabriel, Archange	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ma 25</b>	Annunciation de la Très Sainte Vierge Marie (I <sup>e</sup> cl.) Mémoire de la férie	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 <b>Messe chantée</b>
<b>Me 26</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Je 27</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de St Jean Damascène, Conf. et Docteur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
<b>Ve 28</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.) Mémoire de St Jean de Capistran, Confesseur	17h55 Chemin de Croix 18h30 Messe lue		
<b>Sa 29</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
<b>Di 30</b>	4 <sup>e</sup> dimanche de Carême (I <sup>e</sup> cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
<b>Quête pour les écoles</b>				
<b>Lu 31</b>	Férie (III <sup>e</sup> cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		

de croix est infinie, car il comporte toute la richesse de la croix elle-même, qui est combat et victoire, libération et protection, sacrifice et triomphe. Le fait de dessiner sur soi le signe de la croix est une invocation, une prière, un refuge. Enfin, le signe de croix fait sur des personnes ou des objets communique la vertu de la croix.

Cette richesse et cette vertu universelle expliquent que les chrétiens de l'antiquité multipliaient les signes de croix dans la vie quotidienne. Saint Cyrille de Jérusalem y exhorte, dans sa treizième catéchèse baptismale, prononcée vers l'an 350 : « Ne rougissons donc pas de reconnaître publiquement le Crucifié. Que nos doigts gravent hardiment son sceau sur notre front et qu'en toutes circonstances la croix en soit tracée ; sur le pain que nous mangeons, sur les boissons que nous buvons ; quand nous entrons, quand nous sortons ; avant de dormir, au lit ; au lever, en voyage, au repos. La croix est une puissante sauvegarde : gratuite, en faveur des pauvres ; pas fatigante, en faveur des faibles. Aussi bien est-elle la grâce de par Dieu, signe des croyants et crainte des démons ; par elle en effet il a triomphé de ceux-ci. Lorsqu'en effet ils voient la croix, le Crucifié leur revient en mémoire : ils redoutent celui qui a écrasé les têtes du dragon. Ne méprise pas ce sceau à cause de sa gratuité, mais à cause de lui vénère davantage ton bienfaiteur. »

Saint Jean Chrysostome célèbre aussi la croix avec enthousiasme et lyrisme dans ses homélies *Sur la croix et le larron* (vers 390). La croix, s'écrie-t-il, était autrefois un objet de déshonneur et de peine, mais maintenant elle est une occasion de gloire et d'honneur. Auparavant elle était symbole de condamnation et de supplice, aujourd'hui elle est espérance de salut. Elle est devenue véritablement source de biens infinis ; elle nous a libérés de l'erreur, elle a dispersé

nos ténèbres, elle nous a réconciliés avec Dieu, d'ennemis de Dieu elle nous fait devenir sa famille.

Le même saint Jean Chrysostome déclare que, de son temps, l'effigie de la croix était adorée et employée par les fidèles comme ornement, comme remède, comme protection. Et il proclame que la croix est partout, qu'elle brille plus que le soleil : « Ce qui autrefois était pour tous un objet d'horreur, tous rivalisent aujourd'hui pour le rechercher, de sorte qu'on le découvre partout, chez les princes et les sujets, les femmes et les hommes, les esclaves et les hommes libres. Tous en effet impriment fréquemment ce signe sur la partie la plus noble de leur corps. On le voit honoré partout, dans les maisons, sur la place publique, dans les déserts, sur les

routes, sur les collines, sur la mer, sur les vêtements, sur les armes, dans les festins, sur les bijoux, sur les peintures murales... ; au point que tous recherchent ce don admirable et sa grâce ineffable. Personne ne ressent de honte ni ne rougit, quand il réfléchit que c'est le symbole d'une mort maudite ; mais tous nous nous en parons davantage que de couronnes, de dia-

dèmes et de mille bijoux de perles : ainsi non seulement nous ne nous détournons pas de la croix, mais encore elle apparaît à tous aimable et désirable<sup>4</sup> ».

### L'usage du signe de la croix dans la liturgie

On peut dire que dans le culte extérieur de l'Eglise, la croix est partout. Dans l'office divin, dans l'administration des sacrements, dans les bénédictions, l'Eglise ne cesse de répéter le signe de la croix, pour marquer qu'aucune cérémonie ne peut produire son effet qu'en vertu du divin sacrifice accompli sur la croix.

L'invocation « Notre secours est dans le nom du Seigneur », fréquente par exemple dans les bénédictions, est toujours accompagnée du signe de la croix, et montre bien qu'en se munissant de ce signe, on place sa confiance dans la protection de la croix.



<sup>3</sup> *Contra Julianum*, l. VI.

<sup>4</sup> Homélie *Quod Christus sit Deus*.

Au saint sacrifice de la messe en particulier, le célébrant salue souvent la croix de l'autel, et les signes de croix de diverses sortes qu'il fait sont très nombreux. En multipliant les signes de croix dans la messe, l'Eglise a voulu manifester l'unité entre le sacrifice de l'autel et celui du Calvaire. Saint Thomas d'Aquin explique que les signes de croix que le prêtre accomplit à la messe « ont pour but d'exprimer et de représenter la passion du Christ, qui s'est terminée à la croix ». Le sacrifice, et le fruit de celui-ci « ont pour origine la vertu de la croix du Christ. Et c'est pourquoi, chaque fois que l'on fait mention d'une de ces choses, le prêtre fait le signe de la croix<sup>5</sup> ».

Certains signes de croix sont des gestes par lesquels le prêtre désigne la matière du sacrifice ; ils montrent que le rite de l'Eglise s'applique à cette matière sacramentelle que le prêtre a devant lui sur l'autel. D'autres ont pour but de rendre certains gestes plus dignes ou plus religieux.

### Le signe de la croix dans notre vie personnelle

Les chrétiens aiment faire ce signe dont ils éprouvent souvent la merveilleuse puissance. Il a le pouvoir de chasser le démon, d'affaiblir les tentations, et d'attirer les bénédictions de Dieu.

Par ce geste, les chrétiens manifestent surtout de manière belle et noble leur appartenance au Crucifié. Nous nous approprions, nous nous appliquons la croix du Christ, et nous attendons de lui grâce et miséricorde.

Dans leur vie quotidienne, les fidèles de notre temps font sans doute moins le signe de la croix que ceux de temps plus anciens. Certains usages recommandables semblent même disparaître : le signe de croix qu'on fait en passant devant une église ou un calvaire, qui est aussi une salutation ; celui qu'on trace du couteau sur le pain à entamer, comme pour le bénir...

L'Evangile rapporte que, le jour de l'Ascension de Jésus, « ayant levé les mains, il les bénit. Et tandis qu'il les bénissait, il se sépara d'eux et fut emporté au ciel<sup>6</sup> ». Il est possible que pour les bénir, Jésus ait fait sur eux le signe de la croix, leur enseignant ainsi la valeur de ce geste. Toujours est-il que la croix est devenue le geste de bénédiction des chrétiens. Nous nous signons pour nous placer sous la bénédiction de Jésus-Christ ; nous signons de la croix les personnes sur lesquelles nous appelons la bénédiction de Dieu, les objets que nous plaçons sous la garde de Notre-Seigneur.



Le cardinal Joseph Ratzinger, futur Benoît XVI, donnait cet exemple de l'esprit qui régnait il n'y a pas si longtemps dans des familles très catholiques : « Je n'oublierai jamais avec quel recueillement, quelle dévotion, mon père et ma mère, quand nous devions être séparés d'eux pendant longtemps, nous signaient de la croix avec de l'eau bénite, sur le front, la bouche et la poitrine. Cette bénédiction était pour nous le signe sensible de la prière de nos parents, qui nous accompagnait, nous guidait, portée, nous le sentions, par la bénédiction du Rédempteur. Cette bénédiction nous enjoignait aussi de ne pas nous éloigner de ce que signifiait la croix<sup>7</sup> ».

Que chacun de nous se demande quelle est la signification de ses signes de croix. Estimons-nous suffisamment un geste aussi fondamental ? Ne l'accomplissons pas mécaniquement ou distraitement, mais toujours dignement, dans des sentiments de foi, de reconnaissance et d'amour, car ce signe nous rappelle que nous devons vivre pour celui qui est mort pour nous.

Faisons-le souvent au cours de la journée. Il convient de le faire le matin en s'éveillant, le soir en se couchant, avant et après les prières, avant et après les repas, dans les périls et les tentations. Nous pouvons encadrer nos principales actions du signe de croix. Ne craignons pas de le faire en public, sans respect humain. En traçant sur nous ce signe sacré, nous exprimons notre foi. Nous montrons que nous sommes fiers de la croix du Christ et que nous la considérons comme un signe glorieux. Toute notre espérance de salut se trouve dans la croix de Notre-Seigneur : « A la mort la croix sera notre seule ressource » disait le saint curé d'Ars<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> Somme de théologie, III 83, 5.

<sup>6</sup> Luc 24, 50-51.

<sup>7</sup> L'esprit de la liturgie, 2001.

<sup>8</sup> Pensées du Curé d'Ars présentées par l'abbé Nodet.

**ACTIVITÉS A PRÉVOIR****Catéchisme des enfants**

- Les 3 chapelles
- Mars : 5, 12, 19 et 26
- Avril : 2, 23 et 30
- Mai : 7, 14, 21 et 28

**Catéchisme pour adultes**

- Mulhouse : mardis 4, 11 et 25 mars de 19h15 à 20h15
- Colmar : mercredis 12 et 26 mars de 19h15 à 20h00

**Cercle Saint-Pie X**

- Cravanche : dimanche 23 mars de 10h00 à 11h00
- Mulhouse : mardi 18 mars de 19h15 à 20h15
- Colmar : samedi 22 mars de 19h15 à 20h15

**Réunion des jeunes**

- Colmar : samedi 15 mars de 19h15 à 20h15

**Croisade Eucharistique**

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 2 mars

**Quêtes spéciales**

- pour le prieuré à Mulhouse
- pour la façade à Colmar
- pour les fleurs à Cravanche
- Dimanche 9 mars

**Ventes de gâteaux pour les pèlerinages**

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 23 mars

**Quête pour les écoles**

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 30 mars

**Cérémonie de confirmations**

- Colmar : samedi 10 mai
- Nancy : dimanche 11 mai

**HONORAIRES**

- Messe** : 18 €
- Neuvaine** : 180 €
- Trentain** : 720 €

**RETRAITES SPIRITUELLES****Saint Ignace (messieurs)**

- 3-8 mars : Caussade
- 10-15 mars : Gastines
- 17-22 mars : Pointet
- 7-12 avril : Gastines
- 13-19 avril : Pointet
- 13-18 avril : Caussade
- 5-10 mai : Gastines
- 19-24 mai : Pointet
- 25 mai-2 juin : Caussade
- 2-7 juin : Gastines
- 16-21 juin : Pointet
- 20-25 juin : Caussade
- 7-12 juillet : Gastines
- 14-19 juillet : Caussade
- 21-26 juillet : Pointet

**Saint Ignace (dames)**

- 3-8 mars : Pointet
- 24-28 mars : Gastines
- 28 mars-2 avril : Caussade
- 31 mars-5 avril : Pointet
- 5-10 mai : Pointet
- 12-17 mai : Caussade
- 19-24 mai : Gastines
- 2-7 juin : Pointet
- 2-7 juin : Enney
- 11-16 juin : Caussade
- 16-21 juin : Gastines
- 30 juin-5 juillet : Caussade
- 7-12 juillet : Pointet
- 21-26 juillet : Gastines
- 28 juillet-6 août : Caussade

**Prier avec les psaumes (mixte)**

- 17-22 mars : Moulin du Pin

**Session pour les fiancés (mixte)**

- 29-30 mars : Moulin du Pin

**Retraite de Semaine Sainte**

- 14-19 avril : Moulin du Pin

**Foyer (mixte)**

- 5-8 mai : Enney

**A Jésus par Marie (mixte)**

- 19-24 mai : Moulin du Pin

**Montfortaine (mixte)**

- 16-21 juin : Moulin du Pin

**Retraite pour étudiants**

- 30 juin-5 juillet : Moulin du Pin

**N.-D. de Fatima (mixte)**

- 28 juillet-2 août : Moulin du Pin

**INTENTIONS DU MOIS**

**Croisade eucharistique** : pour ceux qui vont mourir aujourd'hui.

**Rosaire vivant** : en réparation des péchés publics.

**CARNET PAROISSIAL**

*Nous prions pour nos défunts du mois de mars*

**À Mulhouse**

- M. Benoît Heyer, † 2001 à 64 ans
- M. Gérard Jaillet, † 2006 à 74 ans
- Mme Odile Cartier, † 2018 à 94 ans
- Mme Marthe Burgunder, † 2021 à 96 ans
- Denise Meneghetti, † 2023 à 83 ans

**À Colmar**

- M. Claude Laplatte, † 1991 à 84 ans
- Mme Marie-Madeleine Henry, † 1991 à 80 ans
- M. Lucien Karcher, † 1991 à 83 ans
- M. Joseph Kaestle, † 1992 à 77 ans
- M. Lucien Knittel, † 1994 à 64 ans
- M. Pierre Aubert, † 2002 à 82 ans
- Mme Geneviève Descours, † 2005 à 78 ans
- M. Léon Wissler, † 2015 à 88 ans
- Mme Marie-Jeanne Meyer, † 2015 à 90 ans

**À Cravanche**

- Mme Jeannine Fluckiger, † 2006 à 72 ans
- Mme Marie-Louise Armansin, † 2008 à 88 ans
- M. José Baume, † 2017 à 96 ans

**CONFESSIONS****À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le cha-pelet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous
- Le 1<sup>er</sup> vendredi du mois : à 18h00
- Le 1<sup>er</sup> samedi du mois : pendant le Rosaire

**À Colmar**

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

**À Cravanche**

- 1/2 heure avant toutes les Messes